



**Syndicat SUD éducation Vendée**

**Bourse du travail  
16, bd Louis Blanc**

**85000 La Roche-sur-Yon**

**Tél. 02 51 05 93 72**

**Email : [sudeduc.vendee@laposte.net](mailto:sudeduc.vendee@laposte.net)**

**Portable : 06 75 60 44 07**

## **Je suis un-e nouvel-le adhérent-e SUD éducation 85 :**

### **Que peut le syndicat pour moi ?**

### **Que puis-je faire pour les salariés ?**

---

## **Que peut le syndicat ?**

1. **Pour tout problème hiérarchique dans mon établissement ou école**, j'ai le droit de me faire accompagner d'un représentant syndical SUD Education 85 lors d'une entrevue avec un représentant de l'administration. Si je suis victime d'abus de pouvoir, de harcèlement, SUD éducation 85 m'aidera à connaître mes droits en ce qui concerne mes conditions de travail et interviendra pour faire cesser la souffrance au travail.
2. **Je peux confier mon dossier de demande de mutation** au syndicat pour vérification des barèmes, et demande de prise en compte des situations particulières lors des commissions paritaires : attention, cependant, contrairement à la légende urbaine qui tend à le faire croire, les syndicats ne font pas les mutations... Ni la pluie et le beau temps...
3. **Pour toutes les démarches auprès du Rectorat, de l'Inspection académique ou des IEN, des collectivités territoriales, etc.**, je peux demander conseil auprès de SUD éducation 85 (rédaction d'un recours gracieux, procédure au tribunal administratif, procédure de licenciement,...). Mon syndicat peut intervenir au sujet de ma notation administrative ou pédagogique, vérifier les procédures administratives à mon sujet pendant les commissions administratives...
4. **SUD éducation 85 m'informe** de mes droits et organise des formations syndicales auxquelles j'ai accès (12 jours possibles dans l'année).

5. **SUD éducation 85 me tient informé des décisions prises par l'administration** du Ministère, du Rectorat, de l'Inspection académique, grâce à sa présence dans les commissions paritaires : dotations globales horaires des établissements, mesures de carte scolaire, passages d'échelons, droits aux congés formation...
6. **Je reçois tous les deux mois un numéro de SUDVERSION**, journal qui est l'expression de SUD éducation 85. La fédération nationale SUD éducation m'envoie aussi un journal national. SUD éducation 85, grâce à sa liste mails, me tient au courant de l'actualité sociale et syndicale au jour le jour. SUD éducation 85 met à ma disposition des brochures sur mes droits, publiées par la fédération nationale. Je peux consulter le site de SUD éducation 85 : <http://sudeducvendee.ouvaton.org/>
7. **SUD éducation 85 tient des assemblées générales des adhérents** (ouvertes aussi aux sympathisants) avant chaque Conseil fédéral (qui a lieu tous les deux mois, environ) : elles ont lieu, en général, à la Bourse du travail de La Roche-sur-Yon, et sont l'occasion de débattre ensemble, et de voter les mandats pour les représentants vendéens qui se rendront à Paris pour les CF. Je peux être moi-même mandaté-e pour ces CF, si je le désire et en fais la demande lors des AG.
8. **Dans le premier degré, SUD éducation organise des demi-journées d'information syndicale** afin que je puisse être informé-e de mes droits, de l'activité syndicale, et permettre les échanges entre collègues.
9. **Dans le cas où un problème surgit dans mon établissement ou école, Sud Éducation 85 peut déposer un préavis de grève** qui me couvre si je désire cesser le travail.



# Que puis-je faire pour le syndicalisme et pour les salarié-e-s ?

1. **Je peux participer à la vie interne** de SUD éducation 85 : assemblées générales, tractages, collages, permanences... **Ne demande pas tout le temps ce que le syndicat peut faire pour toi, demande-toi ce que tu peux faire pour les autres !**
2. **Je peux sensibiliser mes collègues à la syndicalisation**, leur montrer l'intérêt individuel et collectif qu'il peut y avoir à se syndiquer. **Unis, on est plus forts !**
3. **Je peux demander au chef d'établissement (second degré) un emplacement sur le panneau syndical de la salle des professeurs et/ou des agents** et je peux y afficher les préavis de grève, les documents liés aux droits des salariés, etc. En tant que représentant(e) syndical(e) SUD éducation dans l'établissement – se mettre d'accord entre collègues sur la personne qui se déclarera comme telle auprès de l'administration (second degré) - je peux faire des photocopies des documents syndicaux pour distribution dans les casiers des personnels. Je peux demander une audience auprès du principal, du proviseur, en tant que représentant-e des personnels, afin de défendre leurs droits. **Le droit syndical ne s'use que lorsque l'on ne s'en sert pas !**
4. **Je peux participer ou être à l'initiative d'une liste de représentants des personnels SUD éducation** au sein des Conseils d'administration (2d degré). Au sein des conseils d'école (1er degré), je fais avancer les idées de SUD éducation sur l'école, émancipatrice et égalitaire, et je veille à ce que les droits des collègues enseignants et ATSEM soient respectés dans les décisions prises. Du même coup, je serai informé-e de ce qui se passe dans mon établissement ou école, pourrai dénoncer et souvent empêcher toute atteinte aux personnels ou au service public. **Lutter, c'est aussi tout près de chez soi !**
5. **Avec mes collègues syndiqués à SUD, je peux organiser des heures d'information syndicale à l'intérieur de mon collège ou de mon lycée**. Il suffit pour cela que la personne qui s'est déclarée comme représentant-e syndical-e SUD éducation auprès du chef d'établissement, dépose une demande selon les textes en vigueur. Cette réunion me permettra d'informer mes collègues, d'être informé-e, de préparer les CA, de préparer les mouvements de grèves, etc.
6. **Je peux faire remonter les informations** que j'ai sur la situation dans mon établissement ou école auprès de SUD éducation 85. Adresse mail : [sudeduc.vendee@laposte.net](mailto:sudeduc.vendee@laposte.net)
7. **Je peux aider mes collègues en souffrance au travail**, victimes de harcèlement hiérarchique, en les accompagnant dans leurs démarches auprès de l'administration, et/ou en communiquant leurs problèmes aux cosecétaires départementaux.
8. **Je peux participer à la vie de Solidaires 85** (rassemblement interprofessionnel des syndicats SUD, mais pas seulement) : assemblées générales, formations syndicales, activités militantes (collages, tractages...): Solidaires 85 est basé à La Roche-sur-Yon, mais possède des antennes à Fontenay-le-Comte et aux Sables

d'Olonne. Je peux orienter des salarié-e-s du privé ou du public vers les conseillers du salarié de Solidaires (licenciements, harcèlements, droits,...).

**Si je souhaite m'engager davantage :** Je peux me présenter sur les listes SUD éducation lors des élections professionnelles pour siéger aux différentes commissions paritaires.

Je peux prendre une décharge syndicale, en fonction des disponibilités, pour participer de façon régulière au fonctionnement de SUD éducation 85.

9. **Je peux me mettre en grève avec mes collègues** lors des mouvements sociaux, afin de créer un rapport de force dans les établissements, dans la rue.

## GREVE GENERALE!

